

Délibération**n°72-2025****26 novembre 2025****MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry au service de médecine préventive.****Séance du :** 26 novembre 2025**Date de la convocation :** 14 novembre 2026**Président de séance :** Fabrice PANNEKOUCKE**Secrétaire de séance :** Chantal GIORDA**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 15▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27**Nombre de votants :** 27**Était absent :** 1▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 72-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry au service de médecine préventive.

Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer une convention d'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry au service de médecine préventive du CdG73.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction. Par conséquent, celle-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Par lettre du 14 novembre 2025, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry a sollicité le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la convention d'adhésion au service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée, par tacite reconduction.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry au service de médecine préventive,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry au service de médecine préventive du CdG73 pour assurer le suivi médical de ses agents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la convention d'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE